

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°10/2022 du 25/05/22

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – Au début d'une nouvelle vague ?** Alors que le nombre de cas de COVID-19 a été au plus bas ces dernières semaines, la tendance est à la hausse dans plusieurs pays comme le Kenya (55 cas en moyenne lissée sur 7 jours cette semaine contre 11 cas il y a un mois), l'Éthiopie (117 cas contre 23) ou l'Ouganda (30 cas contre 2). Même si le nombre de contaminations reste bas, ces chiffres traduirait l'apparition d'une nouvelle vague de contaminations, 4 mois après la fin de la précédente vague.

Points notables d'actualité générale

- **Afrique – L'inflation des prix alimentaires pourrait frapper plus durement l'Afrique selon un rapport d'Oxford Economics.** Dans son dernier rapport, *Oxford Economics* alerte sur le fait que la hausse mondiale des prix alimentaires aura des conséquences plus importantes pour les pays d'Afrique que ceux des pays avancés en raison de la pondération plus élevée des denrées alimentaires dans les paniers de l'Indice des prix à la consommation (IPC). En effet, si les denrées alimentaires représentent généralement jusqu'à 15 % du panier de l'IPC des ménages dans les économies avancées, cette part dépasse souvent les 25% pour les pays d'Afrique, et est même supérieure à 50 % pour des pays comme l'Éthiopie ou le Soudan. Les Seychelles font figure d'exception avec une part inférieure à 20 %. En mars 2022, l'indice FAO des denrées alimentaires a augmenté de 13 % par rapport à février, mois au cours duquel il avait déjà augmenté de 4%. Le rapport évoque également les tensions sociales que pourraient provoquer cette hausse des prix si aucune subvention n'est mise en place pour aider les ménages, mais également la détérioration des finances publiques que pourrait entraîner l'instauration de ces mêmes subventions.
- **Afrique – La Banque Africaine de Développement (BAfD) débloque 1,5 Md USD pour faire face à la crise alimentaire.** La BAfD a débloqué 1,5 Md USD pour faire face à la crise alimentaire qui menace le continent. Les fonds seront acheminés à environ 20 millions d'agriculteurs à travers le continent sous forme d'achats de semences certifiées, d'engrais et de meilleures technologies agricoles. L'objectif est de permettre aux agriculteurs de produire au moins 38 millions de tonnes de nourriture cette saison, selon la décision prise par le Conseil des gouverneurs de la Banque. Cette décision intervient alors que le continent, importateur net de denrées alimentaires, est confronté à la hausse des prix des produits après que la crise ukrainienne a perturbé la production et l'approvisionnement du marché mondial. Selon la BAfD, le continent est confronté à une pénurie pouvant atteindre 30 millions de tonnes cette année : le blé, le maïs et le soja étant les plus nécessaires. Le président du Groupe de la BAfD a déclaré que l'objectif était aussi de lutter contre le recours à l'aide alimentaire « chaque fois qu'il y a une crise sur le continent », et a prôné l'accès aux semences et aux moissonneuses mécaniques pour obtenir des récoltes abondantes au niveau local. Le programme impliquera une collaboration avec les agences gouvernementales et le secteur privé pour aider

les agriculteurs individuels à accéder aux semences et autres intrants au cours des différentes saisons de plantation de cette année sur le continent. Nommé *Emergency Food Production Facility*, les petits exploitants agricoles, regroupés sous des registres gouvernementaux, bénéficieront de points de collecte communs pour les semences et les engrais. La Banque estime qu'un tel programme pourrait accroître la production alimentaire de l'Afrique grâce à un investissement agricole de 12 Mds USD. La corruption et l'accaparement des élites restent des défis majeurs à surmonter lors de la mise en œuvre du programme.

- **Afrique, Monde – La 15^{ème} Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) s'est conclue le 20 mai.** Tenue du 9 au 20 mai 2022 à Abidjan, la 15^{ème} Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) a adopté 38 décisions. L'événement a réuni 7000 personnes dont des délégations de 196 pays a adopté 38 mesures contre la sécheresse et la dégradation des terres. Les initiatives récentes de la France et de l'UE, et particulièrement celle relative à la grande muraille verte ont jalonné les discussions en plénière et le programme des side-events. Alors que les représentants de la société civile (ONG) se sont montrés très actifs pendant la quinzaine, la présence des acteurs économique a été plus discrète.
- **Afrique, UA – Le président de l'Union Africaine (UA) annonce un déplacement en Ukraine et en Russie.** Macky Sall a plaidé pour le dialogue dans le conflit qui impacte aussi le continent africain. En mars, le continent a montré une division sur la condamnation de la Russie. Le président de l'UA se pose en médiateur et annonce un voyage prochain en Russie puis à Kiev en réponse au président ukrainien. Le Sénégal défend une position assumée et prudente de non-alignement, malgré la pression de ses partenaires. Le président sénégalais condamne l'invasion mais veut privilégier la paix par une désescalade des tensions et un cessez-le-feu.
- **Afrique, Kenya – Forum *Africités* : Dialogue sur la lutte contre les défis liés aux villes intermédiaires.** Un rapport lancé par la Banque Africaine de Développement (BAfD) lors du forum *Africités* qui s'est tenu début mai à Kisumu (Kenya) montre que d'ici 2050, la population urbaine va augmenter de 900 millions de personnes en Afrique, ce qui représentera environ la moitié de la population. 64 % de la population urbaine vit actuellement dans des habitats informels, et la question se pose sur la capacité du continent à gérer cette transition. À cet effet, Maimunah Mohd Shariff, directrice exécutive de l'UN Habitat, s'est inquiété que les jeunes auront du mal à trouver des emplois, logements et à fonder des familles. Compte tenu de l'importance économique des villes, l'unanimité s'est faite sur le fait qu'un schéma directeur pour guider la croissance en milieu urbain devrait être développé. Un appel a également été lancé en faveur d'un investissement accru dans le planning familial, car 20 millions de femmes en Afrique n'auraient pas accès à des services de santé reproductive essentiels. Le président du Kenya, partisan du développement de villes intelligentes pour relever les défis de l'urbanisation future, a quant-à-lui prévenu que l'exploitation du potentiel des villes intermédiaires ne devait pas se faire au détriment des zones rurales dont la population est en augmentation. Afin de renforcer les partenariats, plusieurs acteurs locaux et internationaux étaient représentés au forum. Le pavillon français était composé de 14 entreprises issues de divers secteurs..
- **Afrique de l'Est – Révisions des prévisions de déficits budgétaires des pays de l'AEOI par le FMI.** Dans sa dernière publication du *World Economic Outlook (WEO)* d'avril 2022, le Fonds Monétaire International (FMI) a revu ses prévisions des déficits budgétaires des pays de l'AEOI. Pour l'année 2021, les plus importantes réductions s'observent pour les Seychelles (+ 5,7 % par rapport à la prévision d'octobre 2021 pour s'établir à - 5,8 % du PIB), le Burundi (+ 3,3 % ; - 3,9 % du PIB) et le Soudan (+ 2,6 %, - 0,3 % du PIB). Les PIB de ces trois pays pour l'année 2021 sont respectivement estimés à 1,5 Md USD, 3,3 Mds USD et 35,2 Mds USD. Selon ces mêmes prévisions, le pays de la zone qui aurait le déficit budgétaire en part du PIB le plus important en 2022 serait le Burundi (- 7,4 %, contre - 3,9 % en 2021), suivi du Kenya (- 6,9 %) et du Rwanda (- 6,8 %). Le FMI prévoit, pour chacun de ces pays, un PIB respectif de 3,4 Mds USD, 114,7 Mds USD et 12,1 Mds USD en 2022.
- **Afrique de l'Est – Le Canada octroie 56 MUSD pour la résilience face à la sécheresse.** La Corne de l'Afrique connaît un stress hydrique important dû aux pluies insuffisantes qui touchent la région et qui placeraient, selon le *Programme Alimentaire Mondial (PAM)*, près de 20 millions de personnes dans une situation d'insécurité alimentaire extrême. Le gouvernement canadien a ainsi octroyé une aide humanitaire via un don de 56 MUSD pour renforcer la résilience du Kenya, de la Somalie et de l'Éthiopie face à la sécheresse.

Un montant de 49 MUSD sera réparti entre les organismes des Nations Unies, des ONG et le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge afin de lutter contre la faim et la malnutrition, les 7 MUSD restants financeront la mise en place d'infrastructures d'accès à l'eau et à l'assainissement, ainsi que des projets de lutte contre le changement climatique. L'importante sécheresse et ses conséquences sanitaires et sociales dans la région ont fait l'objet d'une mobilisation importante des bailleurs : la Banque mondiale (BM) a par exemple alloué 150 MUSD de crédits en octobre 2021 pour soutenir des projets de résilience climatique dans les zones rurales au Kenya ; une somme renforcée par une subvention de 21 MUSD portée par le Danemark et la Suède à travers le Fonds fiduciaire multi-donneurs de l'Initiative de durabilité sociale pour tous. L'ONU a également mobilisé près de 1,4 Md USD auprès des bailleurs internationaux en avril 2022, dans l'objectif de prévenir les aléas climatiques en Afrique de l'Est.

- **Kenya – Le Président annonce une hausse du salaire minimum de 12 % en réponse à la hausse de l'inflation.** Le président Uhuru Kenyatta a annoncé lors de la fête du travail, une hausse du salaire minimum de 12 % pour soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs affecté par la hausse de l'inflation, qui résulte principalement de l'augmentation des prix des biens alimentaires et des carburants en raison de la guerre en Ukraine. Le salaire minimum kenyan, inchangé depuis quatre ans à 13 500 KES (116,4 USD) par mois, est ainsi passé depuis le 1^{er} mai 2022 à 15 120 KES (130,4 USD) par mois. La requête avait été émise par la *Central Organisation of Trade Unions* (COTU), principale organisation syndicale du pays, qui demandait une augmentation du salaire minimum de 40 %, révisée à 23 % après des discussions avec la *Federation of Kenya Employers* (FKE) qui considérait qu'une telle mesure nuirait à la compétitivité de l'économie kenyan. Toutefois, la hausse du salaire minimum concerne les travailleurs du secteur formel, qui d'après les données de l'*Institut national des statistiques du Kenya* (KNBS) ne concentraient que 16,6 % des emplois au 30 juin 2020. De plus, les modalités de mise en œuvre et de financement (par le gouvernement ou par les employeurs) de cette réforme restent encore inconnues à ce jour.
- **Kenya – Hausse de l'indice des prix à la production à un niveau record au T1 2022 (+ 11,21 %).** Pour le 6^{ème} mois consécutif, l'indice des prix à la production (IPP) kényan s'inscrit en hausse et atteint + 11,2 % en glissement annuel (g.a) au 1^{er} trimestre 2022, après 10,6 % au trimestre précédent et 4,9 % un an auparavant. Les deux principaux secteurs ayant connu une hausse des prix à la production sont les secteurs des mines et carrières (+ 26,3 % en g.a) et le secteur manufacturier (+12,4 %), en particulier la fabrication de produits chimiques (+ 35,04 %), pharmaceutiques (+ 23,15 %), de produit du tabac (+ 17,11 %), d'habits (+ 15,00 %) et des produits alimentaires (+ 11,26 %). De son côté, le secteur de la production d'électricité s'inscrit à la baisse en g.a (- 2,5 %). En glissement trimestriel, les secteurs des mines et carrières et manufacturier ont augmenté, respectivement, de 6,4 % et 5,1 % tandis que celui de la production d'électricité a connu une baisse de -8,5 %.
- **Kenya – Une croissance économique de +7,5% en 2021, soutenu par tous les secteurs à l'exception du secteur agricole.** Dans sa publication annuelle *Economic Survey 2022*, l'institut national de statistique du Kenya (KNBS), estime une croissance annuelle de +7,5% en 2021 (la plus forte en 10 ans), après une récession de -0,3% en 2020. L'emploi total augmente de + 5,3 % en g.a, et dépasse même son niveau d'avant crise : 18,3 millions de travailleurs au total, dont 2,9 millions dans le secteur formel (l'industrie, l'agriculture, la forêt, la pêche et le commerce représentant les secteurs d'emploi principaux) et 15,3 millions dans le secteur informel, soit 83,2%, un chiffre en hausse). Le salaire annuel réel moyen serait quant à lui en baisse de -3,8%, en raison d'une inflation annuelle de 6,1% en 2021, pour atteindre 516 USD/mois. Entre 2019 et 2021, la part de l'agriculture dans le PIB kenyan a augmenté de près de 2 points au détriment du secteur des services, en lien avec l'impact de la crise Covid-19 sur le tourisme (22,4% en 2021 contre 20,9% en 2019). Seul le secteur agricole a néanmoins connu des performances moindres en 2021 (- 0,2 % en g.a, à relativiser avec la hausse de +4,6 % en 2020) en raison de situations climatiques défavorables (pluviométrie insuffisante) qui ont entraîné une baisse de la production des cultures vivrières telles que le blé ou le maïs (respectivement de - 39,4 % et de - 12,8 %) et commerciales dont le café ou le thé (- 6,0 % et - 5,6%). La valeur globale de la production agricole commercialisée a tout de même augmenté de 4,3 % en g.a, passant de 505,3 Mds KES en 2020 à 527,0 Mds KES en 2021, en raison notamment d'une hausse du volume des exportations de lait (+ 26,6 % en g.a) et des produits horticoles (+ 4,5 % en g.a). Le secteur industriel a connu quant à lui un rebond de + 6%, avec une reprise observée notamment dans le secteur du cuir et des produits connexes, des produits laitiers, du sucre et de la viande.

- **Kenya, RDC – Intérêt grandissant du secteur privé kenyan pour la RDC depuis son intégration à la CAE.** Depuis l'admission de la République Démocratique du Congo (RDC) au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), les entrepreneurs kenyans confirment leur intérêt pour l'économie congolaise. Même s'ils avancent prudemment, 26 entreprises ont annoncé le mois dernier vouloir investir un total de 1,6 Md USD en RDC. Une déclaration d'intention portée par les grandes entreprises kenyanes, à l'instar de l'assureur-logisticien *Rentco Africa*, du groupe agroalimentaire *Bidco* ou des architectes de *Nyanja Associates*. La *Kenya National Chamber of Commerce and Industry* (KNCCI) a prévu d'organiser, du 10 au 14 juillet, une nouvelle mission d'entrepreneurs kenyans centrée sur les principaux secteurs d'intérêt du pays : finances, mines, énergie, agriculture, tourisme, textile. Une autre mission serait prévue par la suite à Lubumbashi - capitale de la région minière du Katanga.
- **Ethiopie – Le FMI prévoit +3,8 % de croissance du PIB en 2021/2022.** Le FMI a publié son *World Economic Outlook* d'avril 2022 dans lequel le Fonds met à jour ses prévisions pour l'Éthiopie. Après avoir atteint +6,3 % en 2020/2021, le taux de croissance chuterait à +3,8 % en 2021/2022 avant de repartir à +5,7 % en 2022/2023. L'inflation en moyenne annuelle accélérerait à 26,8 % en 2021/2022 puis 34,5 % en 2022/2023. Après avoir diminué de -8,1 % en 2020/2021, les volumes d'exportations de biens et services augmenteraient de 3,1 % en 2021/2022. Le déficit public demeurerait contenu en-dessous de 3 % en 2021/2022 (2,8 %) mais atteindrait 4,0 % en 2022/2023. Le compte courant enregistrerait un déficit de 3,2 % du PIB en 2021/2022 puis de 4,5 % en 2022/2023.
- **Tanzanie – Délégation de 41 entreprises françaises en Tanzanie, une première dans l'histoire des relations bilatérales franco-tanzaniennes.** 41 entreprises françaises, emmenées par Bpifrance, Business France et MEDEF International, expertes dans divers secteurs (dont le secteur agricole) étaient en mission en Tanzanie du 16 au 18 mai 2022 pour rencontrer l'écosystème public/privé tanzanien et comprendre les besoins du marché. Cette mission s'inscrit dans le prolongement des visites de la Présidente Samia Suluhu Hassan en France en février 2022 et du ministre français chargé du Commerce Extérieur Franck Riester à Dar-es-Salaam en octobre 2021. La délégation a eu l'honneur de rencontrer la présidente à Dar-Es-Salam. Cette dernière a profité de l'occasion pour rappeler la position « pro business » de son gouvernement et pour renouveler son invitation à venir investir en Tanzanie. Les représentants d'entreprise ont également pu s'entretenir avec le ministre des Finances et de la Planification ; la ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement ainsi que des représentants du ministère des Ressources Naturelles et du Tourisme ; du ministère des Travaux et des Transports et des principales agences publiques du pays.
- **Ouganda – La Banque mondiale propose 7 axes pour le développement du pays.** La Banque mondiale (BM) a indiqué lors de la mise à jour quinquennale du *Systematic Country Diagnostic* (SCD) que les incertitudes liées à la pandémie et au conflit en Ukraine perturbent les chaînes d'approvisionnement, le marché du tourisme, la productivité et les envois de fonds, menant à une révision à la baisse de la perspective de croissance positive du pays. Depuis le SCD de 2015, certains progrès économiques ont toutefois été réalisés. L'économie ougandaise a ainsi connu une réduction de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture (- 9 points de pourcentage), un décollage de la production industrielle (agroalimentaire), une expansion du secteur tertiaire et un meilleur accès aux technologies numériques. D'après la BM, le gouvernement pourrait utiliser les solutions innovantes existantes pour développer les capacités institutionnelles des collectivités locales, renforcer l'engagement des citoyens et l'utilisation des technologies numériques pour améliorer la prestation de services. Les gains en matière de réduction de la pauvreté ont été érodés par la Covid-19 à travers les fermetures d'entreprises, les licenciements dans l'industrie et les services, le ralentissement rapide de l'activité et l'exode agricole de la main d'œuvre. La BM propose sept domaines prioritaires pour accélérer une transformation économique durable et inclusive du pays : la stabilité macro-fiscale, la gouvernance et la prestation de services, le développement du capital humain et l'autonomisation des femmes, la croissance verte, l'urbanisation durable et la résilience, la commercialisation agricole et la compétitivité du secteur privé.
- **Ouganda – Le Parlement approuve un budget de 13 Mds USD pour l'exercice 2022/23.** Le Parlement a adopté le 20 mai un budget de 48,1 trillions de shillings (13 Mds USD) pour l'exercice budgétaire 2022/2023, soit une hausse de 9 % par rapport à l'exercice précédent. Ce budget vise à relancer l'économie, sous le thème de « L'industrialisation pour une croissance inclusive, l'emploi et la création de richesses ». Les

dépenses, hors refinancement de la dette intérieure et amortissement de la dette extérieure, s'élèvent à 8,9 Mds USD, contre 8,7 Mds USD pour l'exercice en cours 2021/2022. Les cinq secteurs prioritaires de ce budget sont : le développement du capital humain – éducation, santé, genre –, financé à hauteur de 2,4 Mds USD (18 % du budget) ; la gouvernance et la sécurité (1,9 Mds USD ; 14 %) ; les infrastructures de transport et services (1,1 Mds USD ; 8 %) ; le développement des énergies renouvelables (437 MUSD ; 3,2 %) et le développement du secteur privé (410 MUSD ; 3 %). Suivent ensuite le développement des technologies (5 MUSD), le développement de l'exploitation minière (8,5 MUSD), le renforcement des communautés (20 MUSD) et la transformation digitale (23 MUSD). Le gouvernement devrait emprunter 2,8 Mds USD pour financer le déficit de financement de ce budget. Les autres sources de financement sont les recettes fiscales et non fiscales ainsi que les subventions et les prêts d'appui budgétaire et de projets octroyés par les partenaires au développement. Cet emprunt devrait contribuer à alourdir la dette publique, qui représente désormais plus de 50 % du PIB.

- **Rwanda – Un partenariat avec Singapour pour la gestion durable de l'eau.** Un nouvel accord vient d'être signé entre la société de l'eau et de l'assainissement (Wasac) et l'agence nationale de l'eau de Singapour, la *Public Utilities Boards* (PUB). Face au dérèglement climatique qui met à rude épreuve le secteur de l'eau au Rwanda, ce partenariat vise à améliorer la résilience des populations face au changement climatique en trouvant des solutions alternatives au traitement des eaux usées. Cet accord permettra au Rwanda de s'inspirer de l'expérience de la PUB, réputée pour ses innovations en matière de gestion et d'approvisionnement en eau. Le Rwanda a pour objectif l'accès universel à l'eau potable dès 2024 mais fait face actuellement à des pertes d'eau dues à des fuites du réseau. Dans le cadre de ce partenariat, les experts rwandais pourront donc i) visiter les installations d'approvisionnement en eau de Singapour, ii) examiner leur mode de fonctionnement et leur technique de maintenance des infrastructures iii) et assister à des programmes de formation à l'Académie de l'eau de Singapour, institut d'apprentissage axé sur la pratique de la gestion des eaux urbaines.
- **Soudan – Médiation internationale entre les forces politiques soudanaises.** Lors d'un appel téléphonique avec le président du Conseil de la Souveraineté, le 8 mai, la sous-secrétaire d'Etat américaine aux affaires africaines, Mme Molly Phee, a évoqué la possibilité de la reprise de l'aide américaine au Soudan en cas de reprise du processus de transition démocratique. Dans le même temps, des pourparlers indirects entre les différentes forces politiques devraient commencer cette semaine dans le cadre d'un mécanisme tripartite (ONU-UA-IGAD) visant d'atteindre un consensus national. La réalisation d'un tel consensus et la nomination d'un gouvernement civil représentatif des différentes forces démocratiques sont les préconditions visant à une normalisation des relations du Soudan avec la communauté internationale, notamment avec les différentes institutions financières internationales.
- **Madagascar – La BAD finance trois projets pour un montant total de 5,7 MUSD.** Le gouvernement malgache et la Banque africaine de Développement (BAfD), ont signé le 24 mai trois accords de financement d'un montant total de 5,7 MUSD. Un prêt de 2,5 MUSD finance l'étude de faisabilité du « Pôle de développement agricole de la rive droite du delta de Bas Mangoky ». Il vise une hausse de la production agricole, le développement d'infrastructures d'irrigation, de stockage et de conditionnement et le renforcement des organisations de producteurs. Un don de 1,9 MUSD est accordée au « Financement des risques et catastrophes en Afrique (ADriFi) » visant à soutenir la résilience et la réponse aux chocs climatiques. Une troisième subvention de 1,34 MUSD est accordée au « Projet de renforcement de la résilience de la gouvernance par la digitalisation » (PREGODI).
- **Maurice – Le FMI prévoit une croissance du PIB de +6,1 % suite à la revue de l'article IV pour Maurice.** Dans le cadre de la revue de l'article IV, le FMI a constaté le 9 mai que l'économie mauricienne se redressait progressivement, notamment le secteur touristique qui retrouverait 60 % de son niveau pré-Covid. La croissance du PIB en 2022 devrait atteindre 6,1 % en 2022, après une reprise de 4,0 % l'année précédente. En raison de la hausse des cours des matières premières et des hydrocarbures, l'inflation est révisée à la hausse à +8,4 % en 2022 contre +6,6 % initialement prévus. Le FMI recommande notamment la consolidation budgétaire afin d'assurer la soutenabilité de la dette publique, un renforcement de la compétitivité et une diversification de l'économie.

- **Seychelles – La croissance du PIB atteindra +7,0 % en 2022 selon le FMI.** Une délégation du FMI s'est rendue aux Seychelles dans le cadre de la deuxième revue du Mécanisme Elargi de Crédit d'un montant total d'environ 95 M€. Elle conclut le 9 mai que la reprise a été relativement précoce avec une croissance de +8 % en 2021, tirée par le redémarrage du secteur touristique. La croissance du PIB devrait atteindre +7,0% en 2022. Le FMI révisé à la hausse le niveau d'inflation à +5,7 % fin 2022 (contre +3,9 % annoncé en janvier 2022) en raison de la flambée des cours mondiaux des céréales et des hydrocarbures. La mission affirme qu'à plus long-terme, les défis des Seychelles porteront sur le développement de l'économie bleue, la digitalisation de l'économie et la diversification de la structure productive.

Actualités agricoles

- **Afrique – Gomme arabique, Baobab, Prunier d'Afrique ... des produits vulnérables de plus en plus recherchés.** Gomme arabique, Baobab, Prunier d'Afrique, Encens, Karité, Argan : 6 des 12 « ingrédients sauvages » examinés par la FAO dans son rapport « Wild Check: Assessing risks and opportunities of trade in wild plant ingredients », publié en avril, viennent d'Afrique de l'Est. Ce rapport permet de présenter les plantes sauvages sous un regard nouveau : 1 milliard de personnes en dépendent pour leur subsistance et 3,5 à 6,8 milliards de personnes en consomment au quotidien. Ces plantes se retrouvent aussi bien dans les lotions pour la peau, les tisanes, les compléments alimentaires, les agréments de plats, etc. Entre 2000 et 2020, la valeur commerciale de ces plantes médicinales et aromatiques a enregistré une augmentation de plus de 75%. Pour plus de précisions, le rapport est disponible au lien : <https://www.fao.org/3/cb9267en/cb9267en.pdf>.
- **Kenya – Le prix de la farine de maïs à son plus haut niveau historique.** Alors que la farine de maïs fait partie de l'alimentation de base kenyane en entrant dans la confection de l'Ugali, et que le maïs représente 30% des apports caloriques au Kenya, la forte augmentation des prix se fait désormais sentir dans le pouvoir d'achat des ménages. Le kilo de farine aurait augmenté de plus de 12% en un mois et dépassé les niveaux records de 2017, en atteignant 74 KES (0,64 USD) pour un paquet de 2kg. En cause, la sécheresse qui sévit dans la région depuis de nombreux mois : celle-ci a affecté les précédentes récoltes mais a également amputé la disponibilité en maïs au niveau régional (zone CAE). L'augmentation des cours mondiaux liée à la guerre en Ukraine amplifie cette tendance. Le gouvernement kenyan se mobilise ainsi pour mettre sur le marché des quantités de maïs en stock auprès du NCPB (*National Cereal and Production Board*) et vient d'autoriser l'importation, hors CAE, en franchise de douane de 540 000 T de maïs blanc non OGM. Un rapprochement avec la Zambie, seul pays, en dehors du Mexique, à pouvoir fournir a priori ce type de produit est ainsi opéré.
- **Kenya – Le prix de la farine de blé également à son plus haut niveau historique, alors que les importations de blé ont été divisées par 8 en un mois.** Alors que le prix de la farine de blé aurait franchi les 100 KES/kg (0,86 USD) pour un paquet de 2kg, le plus haut niveau constaté depuis 4 ans, la pression sur les ménages kenyans continue de s'amplifier, le blé représentant 13% des apports caloriques au Kenya. Les importations de la céréale seraient en forte baisse entre le mois de mars et d'avril : -772% en un mois, passant de 150 000 T de blé importées en mars à 19 400 T de blé importées en avril, alors que plusieurs livraisons seraient attendues dans les prochaines semaines, notamment en provenance d'Argentine. Pour face à ce casse-tête de l'approvisionnement en blé, les autorités kenyanes multiplient les initiatives. Les autorités sanitaires kenyanes ont notamment initié les échanges avec les autorités indiennes : une mission devait se rendre prochainement en Inde pour finaliser l'analyse de risques et espérer lever les restrictions portant sur l'importation du blé indien au Kenya, en vigueur depuis une trentaine d'années. L'embargo sur les exportations de blé mis en place récemment en Inde devrait mettre un coup de frein aux démarches entamées. Les échanges se poursuivent par ailleurs avec certains pays, comme la Serbie, pour sécuriser les approvisionnements en blé : l'ambassadeur de Serbie au Kenya aurait ainsi confirmé avoir mené des négociations pour exporter au moins 150 000 T de blé, afin de compenser le déficit d'importations en provenance de Russie et d'Ukraine. Des initiatives semblables auraient été conduites avec Madagascar et les Comores pour ce qui concerne l'AEIOI.

- **Kenya – La production de café du Kenya devrait chuter de 10 % en raison de la hausse des prix des engrais.** Selon le ministère américain de l'agriculture (USDA), la production de café au Kenya devrait chuter de 10% en 2022/23 en raison de la hausse des prix des engrais, qui a débuté avec la pandémie de Covid-19 et s'accroît avec la guerre en Ukraine. En 1 an, les prix des engrais ont en effet augmenté de plus de 70 %. Dans ce contexte, malgré les mesures prises par le gouvernement, les producteurs de café devraient limiter leurs apports en engrais, ce qui devrait avoir un impact direct sur la production 2022/23. L'USDA estime que la production devrait ainsi chuter de 750 000 sacs à 670 000 sacs, pour les 105 000 ha de plantations, alors que le Kenya est aujourd'hui le 5ème producteur de café en Afrique derrière l'Ethiopie, l'Ouganda, la Côte d'Ivoire et la Tanzanie.
- **Kenya – La production de coton affectée par le retrait d'un fournisseur indien de semences OGM.** Alors que le développement de la culture du coton et la relance de l'industrie textile font parties des priorités du gouvernement kenyan depuis quelques années, le manque de disponibilité en semences OGM marque un coup dur pour la nouvelle saison de production. Rencontrant des difficultés à multiplier ses semences, l'entreprise indienne *Mahyco*, principal fournisseur de la semence OGM, n'aurait pas pu honorer l'approvisionnement des producteurs de coton en début de saison des pluies. Le Ministre de l'Agriculture a réitéré dans ce contexte sa volonté que le KALRO – *Kenya Agriculture Livestock and Research Organisation* – développe ses propres semences de coton pour éviter les problèmes d'approvisionnement. Les besoins en fibre de coton sont estimés à 120 000 balles par an, dont plus de la moitié est importée. Au total, le Kenya compte 4 usines d'égrenage actives dans le pays (Meru, Baringo, Makueni, Kitui).
- **Kenya – Le Japon alloue 2,7 MUSD pour renforcer le couvert forestier.** Au Kenya, le Japon vient d'allouer une enveloppe de 310 MKES (2,7 MUSD) pour réhabiliter les forêts dégradées des comtés d'*Elgeyo-markwet*, *Kakamega* et *Kajiado*. Le projet sera déployé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et servira principalement à financer la mise en place de pépinières pour la production et la distribution de jeunes plants d'arbres dans les zones ciblées. Ce projet s'inscrit dans la priorité du gouvernement kenyan de renforcer sa couverture forestière et d'atteindre un niveau minimum de 10%, non encore atteint.
- **Ethiopie – Des quotas de transport de blé et d'engrais imposés par le gouvernement aux associations de fret.** Alors que 500 000 tonnes d'engrais NPS sur les 770 000 tonnes achetées au groupe OCP en novembre dernier par l'Ethiopian Agricultural Businesses Corporation (EABC), seraient toujours au port de Djibouti en attente d'enlèvement, et que l'EABC attendrait l'arrivée prochaine d'une quantité équivalente d'urée en provenance d'Abu Dhabi, le gouvernement a attribué des quotas obligatoires aux associations de transport de fret transfrontalier afin de transporter les engrais en Ethiopie depuis les ports de Djibouti. Ces quotas seront mis en place jusqu'au 7 juillet 2022 sous l'égide du ministère éthiopien des transports et de la logistique. Ils porteront à la fois sur les engrais mais aussi le blé destiné à l'aide humanitaire d'urgence pour les personnes touchées par la sécheresse dans le Sud et l'Est du pays. Au total, près de 68 associations de transport routier devraient affecter entre 24 et 664 camions au transport de 1,3 million de tonnes d'engrais et de blé sur la période considérée. Les tarifs de transport sont fixés par le gouvernement et varieraient entre 257 Br (4,6 €) et 520 Br (9,4 €) par quintal, en fonction de la distance entre les ports de Djibouti et les destinations intérieures.
- **Tanzanie – Le développement de l'irrigation, première priorité du budget agricole tanzanien en 2022/23.** Alors que le budget du ministère de l'Agriculture s'élèverait à 751 Mds TZS (323 MUSD) pour l'année fiscale 2022-2023, soit une hausse de +156 % par rapport au budget de l'année fiscale en cours (294 Mds TZS), près de la moitié de celui-ci devrait être consacré au développement de l'irrigation (361 Mds TZS, soit 155 MUSD, en hausse de +776 % par rapport au budget précédent de 46,5 Mds TZS). Le gouvernement ambitionne en effet de porter les surfaces irriguées de 727 300 ha en 2022 à 1,2 Mha en 2025. Le budget 2022/23 devrait permettre de financer l'installation de 25 nouveaux périmètres irrigués couvrant 53 200 ha ainsi que la construction de 14 réservoirs d'une capacité de stockage de 131 Mm³ d'eau de pluie pour l'irrigation d'environ 23 500 ha. Au-delà de l'irrigation, le Ministre de l'Agriculture, M. Bashe, a annoncé que la plus grande partie des fonds sera allouée aux infrastructures de stockage des récoltes (25,16 Mds TZS), à l'amélioration de l'accès aux marchés, à l'amélioration de la recherche agricole (40,73 Mds TZS), à la production de semences (43,03 Mds TZS) et aux subventions. Malgré cette très forte

augmentation, le budget alloué au secteur agricole ne représentera que 1,83% du budget national, bien en-deçà des 10% des engagements pris à Malabo en 2014.

- **Tanzanie – Le gouvernement encourage la culture de tournesol et alloue 4,7 MUSD (11 Mds TZS) pour son expansion.** La Tanzanie souhaite accroître sa production d'huile de tournesol afin de diminuer sa dépendance aux importations en matière d'huile de cuisson, dans un contexte de hausse des prix des denrées alimentaires (le prix d'un litre d'huile de tournesol à Dar-es-Salam aurait été multiplié par 2,4 en deux ans). Sur les 751 Mds TZS dédiés au secteur agricole, 11 Mds TZS (4,7 MUSD) devraient être alloués à l'expansion de la culture de tournesol via la production et la distribution de 5 000 tonnes de semences subventionnées dans le pays. La Tanzanie, deuxième plus gros producteur de graines de tournesol d'Afrique, vise l'autosuffisance d'ici à 2025. S'adressant à la délégation d'entreprises du MEDEF International en mission en Tanzanie du 16 au 18 mai 2022, le ministre des Finances et de la Planification, Mwigulu NCHEMBA, a invité les entreprises françaises à considérer les opportunités d'investissement dans le secteur de l'agriculture commerciale et particulièrement en lien avec la culture du tournesol.
- **Ouganda – Le Gouvernement encourage la production d'huile de palme dans tout le pays.** Dans le but de devenir autosuffisant, le gouvernement vise à étendre les plantations de palmiers à huile dans tout le pays afin de limiter sa dépendance aux importations d'huile de cuisson. Après la période des 10 ans de mise en œuvre du projet, le pays devrait économiser 200 MUSD d'importations. Le gouvernement a sélectionné des régions comme Masaka, Mayuge, Kalungu, Kyotera, Mukono, Bugiri, Namayingo et Sango Bay pour la culture massive de palmier à huile. La mise en place de ces grandes plantations devrait coûter 210 MUSD. Selon le *National Oil Palm Project* (NOPP), le gouvernement, par le biais du ministère de l'Agriculture, de l'Industrie animale et de la Pêche (MAAIF), a engagé 11,2 MUSD. De son côté, le Fonds international de développement agricole (FIDA) a fourni 70 MUSD sous forme de prêt et a également accordé une subvention de 1,2 MUSD.
- **Ouganda – L'Ouganda perd son avantage agricole au profit de ses voisins.** Selon le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU), l'Ouganda est en train de perdre son avantage en matière de productivité agricole par rapport aux pays voisins, faute d'un développement suffisant du secteur. Selon le FENU, alors qu'avant les années 2000, l'Ouganda était en tête de tous les États membres d'Afrique de l'Est en termes de productivité agricole, depuis, le Rwanda et le Kenya l'ont dépassé. La productivité du secteur des services a doublé alors que celle du secteur manufacturier continue de fluctuer. Dans le cadre du deuxième plan de développement national, le gouvernement avait cherché à réaliser une augmentation annuelle de 2,2 % de la productivité agricole et de 40% de la productivité du travail. Cependant, ces objectifs n'ont pas été atteints, entravant la lutte contre le chômage dans un pays où 600 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail. Selon le FENU, il est nécessaire d'élaborer des politiques ciblées, de partager les connaissances, de développer les compétences et de financer l'amélioration de la productivité agricole.
- **Rwanda – Le pays investit 1,3 M€ dans la construction de 10 abattoirs de porcs.** Alors que le pays compte 1,38 millions de porcs et que la production de porc s'établit à 23 000 T/an, en croissance depuis plusieurs années, le gouvernement mise sur la structuration de la filière en renforçant les investissements dans les unités d'abattage et de transformation. Mi-mai, le *Rwanda Agriculture and Animal Resources Development Board* (RAB) a annoncé la mobilisation de 1,4 Md FRW (1,3 M€) pour construire 10 abattoirs publics de petite taille dans les districts de Ruhango, Huye, Nyamagabe, Nyamasheke, Karongi, Rutsiro, Musanze, Burera, Gicumbi et Rulindo. Les abattoirs fonctionneront comme des centres de collecte et de transformation et faciliteront la commercialisation des produits pour les petits éleveurs. Ces investissements permettront également d'abattre les animaux dans de meilleures conditions sanitaires. Leur gestion sera confiée à des coopératives, avec la volonté de travailler avec l'ensemble des acteurs de la filière pour en renforcer sa coordination. La mise en place de 2 grands abattoirs et usines de transformation a également été annoncée. Ces investissements devraient permettre d'encourager le développement de la filière et un triplement de la production à court terme, à destination à la fois du marché local et régional (RDC notamment).

- **Madagascar – Faire de Madagascar le grenier rizicole de l'Afrique ?** A l'occasion de l'inauguration des nouvelles installations de la FOFIFA, le *Centre national de la recherche appliquée au développement rural*, à Ambatobe, le Président malgache, Andry Rajoelina, a annoncé la tenue prochaine d'une Conférence nationale agricole qui devrait déboucher sur l'élaboration d'un « plan national de l'agriculture » et proposer notamment de faire de Madagascar le « grenier à riz » de l'Océan Indien et de l'Afrique. A cette occasion, le Président malgache a réaffirmé le *Velirano numéro 9* qui vise à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire de l'île. Le riz est en effet l'alimentation de base malgache et représente près de 55% des apports en calories. Avec une production annuelle de plus de 4 MT, Madagascar serait le 2^{ème} producteur de riz blanchi d'Afrique, mais dépendrait encore à plus de 10% des importations. Le Président malgache a par ailleurs souligné le rôle important que peut jouer la recherche dans l'atteinte de ses objectifs, en renforçant notamment la production et la mise à disposition de semences améliorées.
- **Maurice, Réunion – Reprise des mobilités étudiantes entre les deux îles.** Alors que la coopération dans le domaine agricole entre Maurice et La Réunion a été largement ralentie en 2020 et 2021 à cause de la pandémie de COVID-19, les échanges reprennent progressivement à la suite d'une mission effectuée en novembre 2021. Courant avril, 12 étudiants et 2 professeurs du BTS DARC (Développement de l'Agriculture des Régions Chaudes) du Lycée agricole de Forma'Terra se sont ainsi rendus en mission à Maurice. Ce séjour de 2 semaines, qui s'inscrit dans le cursus de formation BTS, a été l'occasion de rencontrer les acteurs clés du développement agricole à Maurice, et notamment le FAREI (organe du ministère de l'Agro-Industrie qui accompagne les « petits planteurs »), la Faculté d'Agriculture de Maurice, la Chambre d'Agriculture de Maurice, ainsi que de nombreux acteurs privés et initiatives innovantes en termes d'agriculture durable (Agri-hub de Ferney, ONG Le Vélo Vert, etc.). Des enquêtes IDEA (Indicateur de Durabilité de l'Exploitation Agricole) ont enfin été réalisées sur un grand nombre d'exploitations. Dans les prochains, les coopérations entre La Réunion et Maurice devraient encore se renforcer avec l'ambition d'enrichir l'offre de formation dans le domaine agricole à Maurice (formations continue de professionnels, d'apprentis et initiales).
- **Comores – Mission exploratoire aux Comores dans le cadre du projet d'appui aux filières d'exportation et au développement rural (AFIDEV).** Dans le cadre du projet d'appui aux filières d'exportation et au développement rural (AFIDEV) porté par Expertise France aux Comores, une mission exploratoire de FranceAgriMer (FAM) s'est tenue du 13 au 22 mars. Elle a été l'occasion de rencontrer tous les acteurs intervenant autour de la création du futur Office comorien des produits d'exportation et notamment les acteurs institutionnels et professionnels. Cette mission avait pour objectif de soutenir les parties prenantes d'une institution homologue de FranceAgriMer. Cette mission faisait suite à la venue du Ministre de l'Agriculture des Comores en février dernier à Paris.

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Monde, Indonésie – L'Indonésie reprend les exportations d'huile de palme au 23 mai.** Alors que l'Indonésie avait suspendu les exportations d'huile de palme le 28 avril dernier, celles-ci sont à nouveau possible depuis le 23 mai. Cette restriction commerciale avait été mise en place pour assurer la disponibilité de l'huile de cuisson domestique et faire chuter les prix sur le marché intérieur. Si l'objectif d'atteindre les 14 000 roupies par litre (0,97 USD/L) n'a pas été atteint, le prix de gros de l'huile de cuisson est tout de même redescendu de 19 800 roupies/L à 17 200 roupies/L en un mois. Cette décision intervient dans un contexte où les stocks de l'archipel (6 millions de tonnes) étaient a priori au bord de la saturation et où les achats des raffineurs étaient fortement ralentis, provoquant le mécontentement des producteurs. En Indonésie, le secteur de l'huile de palme représenterait un total de 17 millions d'emplois. La production indonésienne représenterait quant à elle 60% du marché mondial d'huile de palme. Cette décision vient soulager le marché mondial des oléagineux fortement perturbé par la guerre en Ukraine et la mise sous tension du marché de l'huile de tournesol.

- **Afrique – L'Afrique lance une plateforme, l'African Trade Exchange (ATEX), pour faire face aux chocs de la guerre en Ukraine.** La guerre en Ukraine a provoqué des pénuries de blé, de maïs, de céréales ainsi que d'engrais dans plusieurs pays africains. Les importateurs nets de produits alimentaires ont été particulièrement touchés puisque plus de 80 % de leur blé et de leur maïs proviennent de Russie et d'Ukraine. Les prix des produits alimentaires et du pétrole ont fortement augmenté, le Kenya enregistrant un taux d'inflation de 6,5 % en avril 2022. En s'appuyant sur le plan de production alimentaire d'urgence de 1,5 Md USD de la Banque Africaine de développement (BAD) qui vise à atténuer les effets de la guerre sur les prix alimentaires, AfreximBank a entrepris une collaboration avec le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et la Commission économique de Nations Unies pour l'Afrique (CEA) pour lancer la plateforme ATEX (l'African Trade Exchange). Cette plateforme de commerce numérique assurera la chaîne d'approvisionnement des principaux produits et intrants agricoles importés par l'Ukraine et la Russie, directement auprès de producteurs africains. Les produits seront accessibles à des prix plus avantageux. ATEX facilitera l'accès aux petites et moyennes entreprises (PME) au marché africain, et permettra de renforcer le commerce intra-africain et la position commerciale africaine sur le marché mondial, aidant ainsi le continent à s'adapter aux perturbations des chaînes d'approvisionnement. Cette application vise à atténuer la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire dues à l'augmentation des prix et à des environnements budgétaires déjà tendus. Tout comme les solutions développées pendant la pandémie, ATEX constitue une innovation africaine conçue pour faire face à une autre crise à laquelle le continent est confronté.
- **Afrique, Argentine – L'Afrique subsaharienne pourrait importer plus de 240 000 T de blé argentin d'ici la fin mai.** Avec la guerre en Ukraine, l'approvisionnement en blé en Afrique subsaharienne est fortement perturbé. D'après les données compilées par *Argus Media*, l'Argentine, 6^{ème} producteur mondial de blé et 8^{ème} exportateur mondial, pourrait exporter plus de 240 000 tonnes de blé dans la région d'ici la fin mai. Les destinations visées sont le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Nigéria, le Cameroun, l'Angola, l'Afrique du Sud et en Afrique de l'Est : le Kenya, Tanzanie, le Rwanda et le Burundi. Ces exportations sont en nette augmentation par rapport aux exportations réalisées l'année dernière à la même époque. En Afrique subsaharienne, le Kenya serait le premier débouché pour le blé argentin, avec une moyenne de 460 000 T/an de blé importé sur 4 dernières années.
- **CAE – Le secteur privé propose l'uniformité fiscale au sein de la CAE.** L'East African Business Council, qui chapeaute les organisations du secteur privé de l'Afrique de l'Est a proposé l'harmonisation de plusieurs taxes, notamment la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le revenu et les droits d'accise, dans les budgets régionaux 2022/2023. Cette proposition intervient alors que la plupart des budgets pour l'exercice 2022/2023 dans la région doivent entrer en vigueur le 1^{er} juillet. La proposition consiste à appliquer le même pourcentage de TVA sur les marchandises dans la région. À l'heure actuelle, même si les exportateurs n'ont pas à payer la TVA, le pourcentage appliqué aux autres biens varie dans la région : le Kenya applique une TVA locale de 16 %, tandis que l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie sont à 18 % (15 % à Zanzibar). Les droits d'accise appliqués aux services de télécommunications et aux transferts d'argent varient également selon les pays. La proposition consiste à maintenir le droit d'accise à 10 %.
- **Kenya – Plus de 50 Mds KES de marchandises exemptées de droits de douane exportées vers les Etats-Unis dans le cadre de l'AGOA.** D'après les données de l'*Institut national des statistiques du Kenya* (KNBS) publiées dans son *Economic Survey 2022*, les exportations de marchandises exemptées de droits de douanes (principalement des produits textiles) dans le cadre de l'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA) ont atteint 50,7 Mds KES en 2021 (436,7 MUSD), soit une hausse de près de 20 % par rapport à 2020. L'AGOA est une loi adoptée en 2000 qui permet à environ 40 pays d'Afrique d'exporter près de 1800 produits sans frais de douane, en plus des 5 000 produits qui bénéficient des mêmes exemptions dans le cadre du *Programme du système de préférences généralisées* (SGP). L'initiative, qui devait prendre fin en 2015 après une échéance initiale fixée à septembre 2012, a été prolongée jusqu'en 2025. Les investissements en capital ont quant à eux augmenté de 20,7 % entre 2020 et 2021, passant de 19,1 à 23,1 Mds KES (199,0 MUSD), tandis que le nombre d'emplois directs dans le secteur du textile a augmenté de 10,5% pour atteindre 50 359.

- **Kenya – La Belgique en tête des exportations kenyanes de café en 2020/21.** En 2020/21, le Kenya aurait exporté 8 900 T de café pour 6,5 Mds KES (56 MUSD) vers la Belgique. Avec cette performance, la Belgique aurait presque doublé ses importations en un an, et serait ainsi devenue la première destination à l'export du café kenyan, détrônant les USA qui étaient passés devant l'Allemagne en 2018. Chaque année, ces 3 pays (Belgique, USA, Allemagne) représentent plus de la moitié des ventes de café kenyan. Au total, 90 % du café kenyan est vendu par le Nairobi Coffee Exchange (NCE).
- **Kenya – Le gouvernement renforce ses exigences de qualité pour l'exportation des avocats.** Alors que les exportations horticoles ont connu une contre-performance au 1er trimestre 2022, en partie liée à la qualité des avocats exportés, le gouvernement renforce les mesures pour lutter contre la vente des avocats à un stade trop précoce. Selon l'*Autorité de l'Agriculture et de l'Alimentation (AFA)*, les variétés *Hass* et *Fuerte* destinées à l'exportation devront désormais afficher un taux minimal de matière sèche de 24%. Ces mesures ont vocation à regagner la confiance des marchés européens et émiratis, alors que le Kenya, premier exportateur d'avocat d'Afrique (avec 117 000 T d'avocats exportés en 2021), cherche à concurrencer le Mexique et le Pérou sur ce segment, dans un contexte où les exportations d'avocats frais vers la Chine restent toujours difficiles.
- **Kenya – Les législateurs rejettent la proposition d'augmenter la taxation de l'alcool et de l'eau embouteillée.** Les législateurs ont rejeté la proposition d'augmenter la taxation de l'alcool et de l'eau en bouteille, portant ainsi un coup au plan du Trésor visant à générer 50,4 Mds KES (406,73 M€) de recettes supplémentaires au cours de l'année commençant en juillet. S'il est adopté par les législateurs de la Chambre, le droit d'accise sur la bière restera à 121,85 KSH/L (0,98 USD/L), contre 134 KSH/L (1,08 USD/L) proposé par le trésor dans le projet de loi de finances 2022, tandis que celui sur le vin et les spiritueux sera maintenu à 208,20 KSH/L (1,68 USD/L) et 278,70 KSH/L (2,25 USD/L), respectivement. La Commission des finances et de la planification de l'Assemblée nationale a également recommandé que le droit d'accise proposé sur les jus de fruits soit réduit à 13 KSH/L (0,1050 USD/L), contre 12,17 KSH/L (0,1071 USD/L) actuellement, pour passer de 13,30 KSH/L (0,1074 USD/L) dans le projet de loi de finances 2022. Elle a toutefois approuvé la proposition du Trésor de porter les droits d'accise sur les cosmétiques et les produits de beauté à 15 %, contre 10 % actuellement. Les taxes sur les cigarettes et l'alcool ont traditionnellement été la cible des ministres des finances pour obtenir des recettes supplémentaires, mais ces dernières années, le champ d'application a été élargi pour inclure des articles largement utilisés tels que l'eau en bouteille, les cosmétiques, les confiseries, les taxis-motos et les produits pétroliers.
- **Kenya – Lancement d'une nouvelle usine de transformation de thé à Kirinyaga.** Une nouvelle usine de transformation de thé vient d'être inaugurée le 11 mai dernier à Gatitu dans le comté de *Kirinyaga*. Elle est dotée d'une capacité de transformation de 7 000 T/an et sera alimentée par les producteurs du comté de *Kirinyaga*, mais aussi des comtés voisins de *Nyeri* et d'*Embu*. L'unité devrait permettre de créer 100 emplois directs.
- **Kenya – L'entreprise émiratie ChickKing ouvrira son premier point de vente en juin prochain.** Le 11 mai, l'entreprise émiratie – créée en 2000 et qui dispose d'un réseau de 230 points de vente répartis dans 30 pays – a annoncé l'ouverture de son premier restaurant à Mombasa en juin prochain et 2 autres restaurants à Nairobi d'ici la fin d'année. *ChickKing* proposera des produits – notamment du poulet frit – entièrement halal et à service rapide. Au total, l'enseigne prévoit d'ouvrir 30 points de vente sur les 5 prochaines années. Dans un secteur de la restauration rapide toujours en expansion au Kenya, et considéré comme l'un des plus dynamique d'Afrique de l'Est, l'enseigne rejoindra plusieurs autres enseignes déjà présentes sur le marché kenyan (*Chicken Cottage, Papa John's, KFC, Burger King, Java House, etc.*).
- **Kenya – Twiga Foods lance sa filiale Twiga Fresh et se lance dans la production agricole.** L'entreprise *Twiga Foods*, spécialisée dans la fourniture de produits frais et de produits de base via une plateforme mobile, investit 10 MUSD dans une activité de production agricole. Créant ainsi la filiale *Twiga Fresh*, l'entreprise devrait exploiter 650 ha à Taita Taveta et cultiver des oignons, des tomates et des pastèques. Cet investissement devrait faire de cette entreprise l'une des plus grandes exploitations horticoles individuelles au Kenya, à destination du marché intérieur. L'objectif affiché est de pouvoir proposer des produits de qualité à des prix réduits, dans un contexte où l'inflation alimentaire est croissante. En janvier dernier, *Twiga Foods* avait étoffé la gamme des produits distribués (sucre, sel, snacks) et lancé sa propre

marque de produits (riz, huile de cuisson, farine de maïs). Ces investissements sont rendus possible par la levée de fonds effectuée en novembre 2021 auprès d'investisseurs étrangers tels que *Creadev*, *OP Finnfund Global* et *Endeavor Catalyst Fund* pour son expansion en Afrique de l'Est et de l'Ouest.

- **Kenya – L'entreprise aquacole *Victory Farms* lève 5 MUSD pour son expansion au Rwanda, en RDC et en Tanzanie.** L'entreprise kenyane *Victory Farms*, active dans la production de tilapias, vient de mobiliser 5 MUSD auprès d'un groupe d'investisseurs. Cette enveloppe devrait permettre à l'entreprise, fondée en 2016 au Kenya, d'étendre sa présence au Rwanda, en RDC et en Tanzanie. A ce jour, l'entreprise qui souhaite se développer sur l'ensemble du continent africain, dispose doré et déjà de 54 points de vente de ses produits au Kenya.
- **Ethiopie – 1 Md USD généré par les exportations de café sur 10 mois.** Alors que l'Éthiopie avait enregistré un pic de recettes d'exportation de 909 MUSD en 2020/21, celles-ci ont atteint 1 Md USD sur les 10 premiers mois de l'année fiscale 2021/22. Ces résultats en hausse (+ 65 %) s'expliquent par une légère hausse du volume exporté (231 000 tonnes contre 207 000 tonnes en 2020/21), la qualité du café (60 % de café de spécialité contre seulement 35 % l'année dernière), l'appréciation des cours mondiaux du café (sécheresse au Brésil qui a entraîné une inflation des prix) et les réformes entreprises par le gouvernement visant à favoriser une meilleure intégration verticale (agriculteurs et fournisseurs peuvent désormais directement exporter sans passer par une plateforme de trading comme ECX). L'Allemagne, l'Arabie saoudite et les États-Unis demeurent les clients les plus importants de l'Éthiopie, tandis que la Chine a enregistré une forte progression passant de 33^{ème} client à 8^{ème} client du pays. L'Éthiopie est le 5^{ème} producteur de café dans le monde, mais le 7^{ème} exportateur. Le café a représenté 25 % du total des exportations du pays (3,6 Mds USD) sur l'année 2020/21.
- **Ethiopie – Mise en place d'exonérations fiscales pour les assembleurs de machines agricoles.** Alors que seuls les importateurs de machines agricoles étaient exonérés de la TVA depuis 2020, le ministère des Finances a étendu cette mesure aux assembleurs locaux en mai 2022. Cette mesure vise à accélérer la mécanisation agricole dans un pays où moins de 3 % des terres sont labourées avec des tracteurs et 93 % des 16 000 tracteurs disponibles seraient importés (principalement des *Massey Ferguson*, *Landini*, *Class*, *SAME*, *John Deere* et *Case*). En effet, le secteur agricole, qui représente 67 % des emplois et 75 % des exportations, demeure une agriculture de subsistance (18 millions de ménages ruraux qui exploitent 22,8 millions d'ha de terres). La taille moyenne des exploitations (0,84 ha), les difficultés d'accès aux finances et aux devises constituent les principaux freins pour le développement de la mécanisation en Éthiopie.
- **Ethiopie – Hausse des flux entrants d'investissements directs à l'étranger (IDE).** L'Éthiopie aurait généré 2,43 Mds USD d'IDE sur les 9 premiers mois de l'année fiscale 2021/22, selon l'*Ethiopian Investment Commission*. Malgré des résultats en deçà de l'objectif (3,63 Mds USD – soit 67 % atteint), ceux-ci sont en hausse par rapport à l'année dernière sur la même période (+ 18,8 %). Principalement en provenance de Chine, de France, des États-Unis, d'Israël et d'Italie, les investisseurs – au nombre de 118 – se sont engagés dans plusieurs secteurs (65 dans l'industrie manufacturière, 50 dans les services et 3 dans l'agriculture) et auraient permis de créer 57 451 emplois. Dans un contexte difficile de conflit interne, de pénurie structurelle de devises et de suspension de l'AGOA depuis janvier 2022, les IDE ont généré 156,7 MUSD de recettes d'exportations (même si en deçà de l'objectif de 1 Md USD). Depuis 2016, les flux entrants d'IDE affichent une baisse constante (4,1 Mds USD) traduisant une perte d'attractivité du pays.
- **Ethiopie – Cessation des activités de MOHA – principal producteur de boissons gazeuses.** *Mohammed Hussein Al-Amoudi Soft Drink Industry* (MOHA) a annoncé sa cessation de production de boissons gazeuses. Producteur local de *7 Up*, *Mirinda* et *Pepsi*, l'entreprise aurait tourné en sous-capacité en raison de la difficulté d'importation d'intrants. En effet, la pénurie de devises aurait entraîné des délais dans l'obtention de matières premières essentielles (verre, caisses, pièces détachées). Par ailleurs, 20 producteurs d'eau en bouteille ont aussi arrêté leur production pour les mêmes raisons. Détenu par le grand groupe éthiopien MIDROC, MOHA représenterait 52 % du marché des boissons gazeuses dans le pays.

- **Ethiopie – Inauguration de la malterie Soufflet.** L'entreprise *Soufflet*, appartenant désormais au groupe français *InVivo*, a inauguré sa malterie le 13 mai dernier en présence du Premier Ministre Abiy Ahmed. Établie sur 10 ha dans le parc industriel de *Bole Lemi*, il s'agit de la 1^{ère} malterie *Soufflet* en Afrique. Mise en service en 2021, l'usine a la capacité de produire 60 000 T de malt permettant de doubler la capacité de production de malt en Ethiopie. Après un investissement initial de 60 MUSD, Soufflet aurait investi plus de 2 MUSD au cours des cinq dernières années pour améliorer la productivité des agriculteurs en déployant 50 experts agricoles sur le terrain pour travailler au plus près des 50 000 petits producteurs d'orge (en particulier dans la région Oromia). Cet accompagnement a permis à la malterie de s'approvisionner jusqu'à 75% en orge produit localement, avec un objectif de 100% à horizon 2024. Alors que l'Éthiopie importait 70 % de ses besoins en malt en 2017, l'investissement de Soufflet ferait économiser 50 MUSD par an au pays. Pour mémoire, l'Éthiopie est le plus grand producteur d'orge et le 4^{ème} producteur de bière en Afrique.
- **Tanzanie – La Tanzanie compte sur une récolte de 400 000 T de noix de cajou en 2022/2023, en hausse de 69%.** Alors que la filière anacarde représenterait déjà plus de 10% des recettes d'exportation, la Tanzanie poursuit le développement de sa filière. Le pays est déjà le premier fournisseur d'Afrique de l'Est mais cherche à renforcer son poids sur le continent africain, largement dominé par la Côte d'Ivoire. Si les exportations de noix de cajou étaient déjà en hausse de 10% en 2021/22 (pour un total récolté de 236 200 T), la production de la campagne 2022/23 devrait atteindre 400 000 T, soit une hausse de 69% en un an, selon le Conseil tanzanien de l'anacarde. Le gouvernement déploie actuellement un programme de distribution gratuite d'intrants (notamment 1,5 ML d'herbicides et 25 000 T de soufre pour lutter contre les maladies fongiques) afin de garantir cette performance, à l'instar du programme déjà mis en place l'année dernière.
- **Ouganda – Mise en service d'une nouvelle sucrerie par le groupe industriel Sarrai Group.** Une nouvelle unité de transformation de sucre vient d'être inaugurée le 15 mai par le Président Yoweri Museveni. Représentant un investissement total de 60 MUSD, l'unité de transformation, dénommée « *Kiryandongo Crest Sugar* » est basée à Mutunda dans le district de Kiryandongo, dans la boucle du Nil blanc, au Centre-Ouest du pays. Propriété du groupe industriel *Sarrai Group*, cette unité est dotée d'une capacité de production de 4 000 T de sucre par jour. Elle fait partie d'un complexe sucrier s'étendant sur environ 5 200 ha. Cet investissement devrait générer à terme plus de 3 000 emplois.
- **Ouganda – 100 MUSD d'investissements pour la construction d'une unité de transformation de tiges de bananiers.** Le groupe indien, Ajanta Pharma Ltd, spécialisé dans la fabrication de formulations pharmaceutiques, vient d'annoncer un investissement de 100 MUSD pour la construction d'une unité de traitement de tiges de bananiers dans le district de Mbarara au Sud du pays. La construction de l'usine s'échelonne sur 30 mois. A terme, l'unité sera dotée d'une capacité de traitement de 160 000 tonnes de tiges de bananiers et d'une capacité de production d'un million de litres d'engrais liquides. L'unité de transformation abritera également des lignes de fabrication de produits textiles en vue de valoriser les fibres de bananiers. Pour mémoire, l'Ouganda est le premier producteur de bananes d'Afrique de l'Est, la banane entrant dans l'alimentation de base ougandaise.
- **Soudan – Baisse du déficit commercial en 2021.** Les échanges extérieurs ont légèrement diminué en 2021 avec un total de 13,52 Mds USD, soit - 1 % par rapport à 2020. Cette baisse provient essentiellement d'une diminution des importations (- 6 %) alors que les exportations ont progressé de 13 %, ce qui se traduit par une baisse du déficit commercial atteignant 5 Mds USD (contre 6 Mds en 2020). Les EAU et la Chine restent les deux principaux partenaires commerciaux du pays avec respectivement 3,8 et 2,8 Mds USD échangés, augmentant leur poids dans les échanges extérieurs, qui passe de 42 % à 55 %. L'or renforce sa place de premier poste d'exportation (avec 48 % du total), tandis que les principaux postes d'importation restent les denrées alimentaires (21 % du total, mais en baisse de 29 %) et les produits pétroliers (18 %, en hausse de 30 %). + rajout données FR.
- **Maurice, Réunion – Le groupe Leal étend ses activités à la Réunion.** Le groupe mauricien Leal devrait renforcer ses activités à La Réunion en reprenant la distribution des marques du groupe britannique *Diageo* (leader mondial des spiritueux et bières) qui y génèrent un chiffre d'affaires annuel de 18 M€. Déjà détenteur de cette licence à Maurice, cette extension permettra au groupe de consolider régionalement sa présence dans la distribution de boissons. Importateur historique du secteur automobile, le groupe familial

est déjà implanté à La Réunion où il est leader du segment des véhicules premiums grâce aux concessions BMW et Mini, et distributeur des produits Apple à travers la société iShop.

- **Seychelles – L'entreprise Thai Union envisage d'investir 10 MUSD sur 2 ans dans sa conserverie de thon Indian Ocean Tuna (IOT).** Présente depuis plus de 10 ans aux Seychelles, l'entreprise thaïlandaise de pêche et de transformation de produits de la mer, Thai Union, vient d'annoncer un nouvel investissement de 10 MUSD – 40 MUSD auraient déjà été investis ces 5 dernières années aux Seychelles – pour renforcer les capacités de transformation de l'entreprise Indian Ocean Tuna (IOT), détenue à 40% par le gouvernement des Seychelles et à 60% par Thai Union. IOT est l'une des plus grandes usines de transformation de poisson au monde, avec une production moyenne de 1,5 millions de boîtes de thon par jour. Pour rappel, le secteur de la pêche représente le 2^{ème} pilier de l'économie seychelloise, derrière le tourisme. Il emploierait 17% de la population active et représente plus de 90% des exportations du pays. En 2021, les Seychelles représentaient le 8^{ème} partenaire commercial de la France en Afrique subsaharienne, en termes d'importations agricoles, avec 112M€ d'importations de produits issus de la pêche et de l'aquaculture.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)
Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)
Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication
Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr
Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.

 **MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*